



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	19
" " en exercice :	19
" " qui ont pris part à la délibération :	19
Date de la convocation :	16 mars 2026

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 20 MARS 2026  
2026 / 23**

L'an deux mil vingt-six et le vingt du mois de mars à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : M. BEN Fabien, M. CHAMBE Loïc, Mme CHARDIGNY Marie-Pierre, Mme CHEMAIN Nathalie, Mme GREMY Annick, Mme GUERBER Karine, M. KASLANI Mohammed, M. LAMPS Arnaud, M. LARGE Eric, M. LAURENT Thierry, M. LORIN Christian, Mme MOLARD Cindy, M. PASQUIER Olivier, Mme PICORNOT-AURAY Muriel, M. ROLLINGER Laurent, Mme ROUX Cécile, Mme SANJUAN Catherine.

Excusées : Mmes MOLARD CHEVALIER Lydie (procuration donnée à Mme MOLARD Cindy) et CAZABON Laurence (procuration donnée à Mme SAN JUAN Catherine).

Mme Catherine SANJUAN a été élue secrétaire de séance

**OBJET : Désignation d'un correspondant Défense**

La circulaire du 26 octobre 2001 instaure au sein de chaque conseil municipal une fonction nouvelle de conseiller municipal en charge des questions de défense.

Celui-ci a vocation à devenir un interlocuteur privilégié pour la défense et son rôle est notamment de sensibiliser les concitoyens aux questions de la défense. Il est ainsi destinataire d'une information régulière et il est susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement. Concrètement, chaque conseil municipal se doit de désigner un tel correspondant et d'en transmettre les coordonnées au préfet.

Aussi, Madame le Maire invite le Conseil à désigner parmi ses membres le nouveau correspondant dont les coordonnées seront ensuite transmises au préfet.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,**

**DESIGNE** Mme Lydie CHEVALIER en qualité de correspondant Défense de la commune de Grièges.

Ainsi fait et délibéré en séance.

Le Maire,  
Annick GRÉMY.